

CP - Poursuite de la réouverture progressive des écoles

Après une ouverture progressive des écoles colmariennes le 14 mai dernier avec les classes de CM2 et de CP le 25 mai, l'ensemble des sections des écoles élémentaires, du CP au CM2 sera concerné par la réouverture des classes à partir du 2 juin.

Les grandes sections de maternelles rouvriront également à partir du 2 juin.

La Ville de Colmar a souhaité organiser une réouverture des écoles la plus **progressive** possible. La protection de la santé des enfants, des familles, des professeurs et des personnels de Colmar étant la première des priorités.

Le retour des enfants sera fait **selon le souhait des parents, sur la base du volontariat**. Les directions des écoles prennent actuellement attache auprès des familles afin de recenser les enfants concernés.

Les enfants seront accueillis au sein de groupes toujours inférieurs à 15 élèves. **Les salles de classes seront réorganisées** pour faciliter le respect de la distanciation physique.

HORAIRES DES ÉCOLES

La réouverture des écoles implique une organisation et un fonctionnement conformes au protocole sanitaire élaboré par le Ministère de l'Éducation nationale. **Chaque direction définit les horaires scolaires de son établissement, et ce jusqu'au 3 juillet 2020.**

PÉRISCOLAIRE ET RESTAURATION SCOLAIRE

Concernant le périscolaire et la restauration scolaire, la Ville en lien avec l'association Préalys, continuera de proposer ce service, sur la base d'une capacité d'accueil réduite afin de respecter les protocoles sanitaires. Les familles devront s'inscrire auprès de Préalys.

Pour les journées du mercredi, les familles peuvent inscrire leurs enfants auprès du centre socio-culturel ou auprès des PEP Alsace.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions à l'école maternelle pour la rentrée 2020/2021 se poursuivent.

Pour ce faire, les parents sont invités à contacter le service de l'enseignement par téléphone au 03 89 20 67 48 (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30) ou par mail (enseignement1@colmar.fr) avec en pièces jointes le livret de famille (page parents, enfant) et un justificatif de domicile. Après réception du mail, les parents seront contactés par le service de l'enseignement.